

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHAMBERY - 7301 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 03/04/2025 - 4539 - 2013 B 00017 - 477 864 912 - A.J.C. INVEST

Désignation de l'entreprise		SARL A.J.C. INVEST		Route DES TOVETS		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		RESIDENCE LES FOLLIERES		73120 COURCHEVEL			
SIRET		4 7 7 8 6 4 9 1 2 0 0 0 2 7		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		30062024	
				Exercice N-1 clos le		30062023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	60 345	030	33 695	26 650	22 938
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	60 345	048	33 695	26 650	22 938
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	42 230	062		42 230
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	8 272	070		8 272	13 135
		072	38 351	074		38 351	29 561
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	74 594	086		74 594	46 468
	Charges constatées d'avance *	092	594	094		594	534
	Total II	096	164 041	098		164 041	131 927
	Total général (I + II)	110	224 386	112	33 695	190 690	154 865
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		7 500	7 500		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		750	750		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		123 235	102 291		
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		36 405	20 944		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		167 891	131 485		
Provisions pour risques et charges	154						
Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 064	2 013		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 752)	172		4 817	4 620		
	Comptes courants d'associés	173		15 919	13 947		
	Autres dettes	175			2 800		
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		22 800	23 380		
Total général (I + II + III)	180		190 690	154 865			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	6 359	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A.J.C. INVEST		Néant ☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30062024	Exercice N-1 clos le 30062023		
				1	2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }		215	214			
			217	218	102 498	80 351	
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	(1 900)	
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
Autres produits			230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	102 498 78 451		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	21		
	Variation de stock (marchandises) *			236	(21)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	15 049 12 598		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier :			242	37 871 35 586		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	399	244	625 513		
	Rémunérations du personnel *			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	3 388 3 117		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		254	2 647 2 229		
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262			
	260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	59 580 54 044		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	42 918 24 408		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294	17		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347		300	33 20		
	348						
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	6 480 3 426		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	36 405 20 944	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	36 405 314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	6 480		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		330	33		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986		989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	992	
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		344	Bassins urbains à dynamiser (BUD (art. 44 sexesdecies)	993	
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987		127	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		
	dont divers*	Crédance due au report en arrière du déficit	346		655	Déduction exception-nelle simulateur de conduite	641
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	42 918 354	
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I S. seulement)			356		
Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	42 918 372		

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL A.J.C. INVEST**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430	22 616	432	3 418	434		436	26 034				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 170	442	1 176	444		446	5 346				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	27 200	462		464		466	27 200				
	Autres immobilisations corporelles	470	679	472	1 765	474	679	476	1 765				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	54 665	492	6 359	494	679	496	60 345				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
		Fonds commercial		495		497		498		499			
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520	2 105	522	1 273	524		526	3 378				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 016	532	678	534		536	2 694				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	26 927	552	273	554		556	27 200				
	Autres immobilisations corporelles	560	679	562	423	564	679	566	423				
TOTAL		570	31 727	572	2 647	574	679	576	33 695				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %					
						⑥	⑦	⑧					
1	679	679											
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	679	580	679	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL A.J.C. INVEST**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL	770		775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis	
Déficits imputés				983	
Déficits reportables				984	
Déficits de l'exercice				860	
Total des déficits restant à reporter				870	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)				325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	1 793
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	5 539
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SARL A.J.C. INVEST		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01072023		et clos le : 30062024	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	102 498	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	102 498	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	21 017	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	13 990	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	413	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	92	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	35 512	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	66 986
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

AJC INVEST
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : Route des torets
73120 COURCHEVEL
477864912 RCS CHAMBERY

PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 MARS 2025

L'an 2025
LE 20 MARS 2025
A 15 HEURES

Monsieur José Cleto
Demeurant 7. Rue du Maroc 25400 EXINCOURT

Propriétaire de la totalité des 750 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société AJC INVEST,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1 A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur José Cleto, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2024. La société est une petite entreprise au sens de l'article L.123- 16 du code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L.232-1 IV DU Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 aout 2018.

2 A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du code général des impôts.



DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/6/2023 s'élevant à 36 405,21 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 36 405,21 euros

Solde 36 405,21 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 159 640,55 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucune dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices précédents.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions antérieures qui ont été tacitement reconduites au cours de l'exercice clos le 30/06/2023.

Le solde du compte courant de l'associé unique, dont les sommes ne sont pas productives d'intérêts s'élèvent à 15919 euros

Le montant des loyers versés par la société à la SCI CHATILLON, dans laquelle Monsieur José Cleto est associé s'est élevé à 15 000,00 euros à la clôture de l'exercice écoulé.

La société a pris en charge les cotisations sociales du gérant majoritaire, pour un montant de 3 388 euros.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique rappelle qu'il ne perçoit aucune rémunération au titre de l'exercice des fonctions du gérant pour l'exercice écoulé.

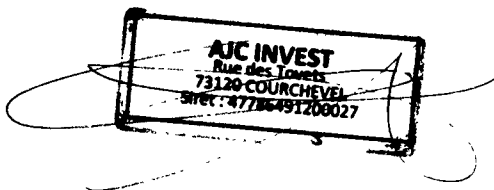
En outre, l'associé unique approuve la prise en charge par la société des cotisations assises sur sa rémunération en qualité de gérant, qui s'élève à 3 388 euros.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

José CLETO
Le gérant



AJC INVEST
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : Route des tovets
73120 COURCHEVEL
477864912 RCS CHAMBERY

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 20 MARS 2025

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2024

DEUXIEME DECISION

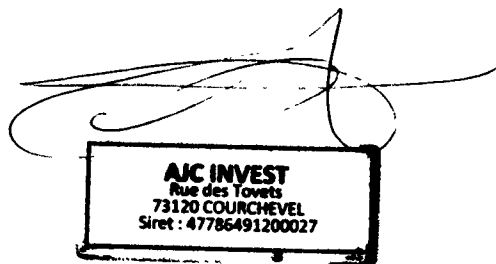
L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/06/2024 s'élevant à 36 405,21 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	36 405,21 euros
SOLDE	36 405,21 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 159 640,55 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance



12/1/00